

Les règlements généraux du CPE pourraient exposer les éléments suivants :

<p>Cochez les cases correspondant aux éléments traités dans votre document.</p>	<p>Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du document papier joint au formulaire de renouvellement de permis et du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.</p>
<p><input type="checkbox"/> Les dispositions générales, élément décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dénomination sociale (le nom de la personne morale) • l'adresse complète du siège social • l'objet 	
<p><input type="checkbox"/> Les membres, élément décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les qualités et les conditions exigées pour devenir membre • la procédure de suspension ou d'expulsion d'un membre 	
<p><input type="checkbox"/> L'assemblée générale des membres, élément décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la période suivant la fin de l'exercice financier où est tenue l'assemblée annuelle • la tenue des assemblées spéciales • l'établissement du quorum et du droit de vote 	
<p><input type="checkbox"/> Le conseil d'administration (C. A.), élément décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre et les pouvoirs des membres administrateurs • la composition du C. A. • l'élection d'un nouveau membre administrateur • la démission ou la destitution • les vacances au sein du C. A. • la tenue des réunions du C. A. • l'établissement du quorum du C. A. et du droit de vote au C. A. 	
<p><input type="checkbox"/> Les fonctions des dirigeants, c'est-à-dire les représentants et les rôles du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier</p>	
<p><input type="checkbox"/> Les finances, élément décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les transactions bancaires du CPE • le début et la fin de l'exercice financier • la nomination et le mandat du vérificateur 	
<p><input type="checkbox"/> Les contrats, les effets négociables, les transactions bancaires et les déclarations</p>	
<p><input type="checkbox"/> La modification des règlements généraux</p>	